

Service des Affaires Estudiantines

Avis aux étudiants

Dépôt des demandes de dérogation

Il est porté à la connaissance des étudiants que la période de dépôt des demandes de dérogation est ouverte du 03/11/2025 au 06/11/2025.

Les demandes doivent être déposées au service des affaires estudiantines, accompagnées des pièces justificatives nécessaires.

Passé ce délai, **aucune demande ne sera acceptée.**

31/10/2025